

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA MIROITERIE AVIGNONNAISE

Par l'ouverture du présent COMPTE et en passant commande, son destinataire (le client) marque irrévocablement son accord sur les conditions énoncées ci-après, ce sans préjudice de toute autre disposition convenue entre lui LA MIROITERIE AVIGNONNAISE.

1. ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS

Nos conditions générales de vente, de même que nos conditions particulières, sont réputées être irrévocablement acceptées par notre client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat. Ces dernières ne nous engagent des lors que nous les avons acceptées en termes exprimés par écrit. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions accepté le marché sans protester contre les

2. PRIX

Sauf dispositions contractuelles particulières, nos offres et nos listes de prix correspondent au tarif en vigueur au moment de l'ouverture du compte et ne nous engagent pas au delà. En cas de variation de prix entre la confirmation de commande et la date de livraison effective, il sera appliqué le tarif au moment de la commande. Les prix sont modifiables sans préavis. Ils s'entendent, produits enlevés en nos établissements, frais, emballages, livraisons et taxes en sus. Les

3. ENGAGEMENTS

Nos intermédiaires, agents, ingénieurs, n'ont aucun pouvoir pour engager notre société. Leurs offres doivent être confirmées par nos soins. Nous conservons le

4. TRANSPORT ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Les envois ne sont assurés que sur ordre formel de nos clients. Le port est à la charge de nos acheteurs. Notre matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné agréé et accepté en nos établissements. Il voyage aux risques et périls du destinataire. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. En aucun cas, nous ne sommes responsables des retards, avaries, casse ou vols en cours de route.

5. LES FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les frais de transport seront convenus lors de la prise de la prise et de l'acceptation de la commande par le client.

6. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation, concernant les marchandises fournies, doit nous parvenir par fax ou lettre recommandée dans les trois jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat, (ou à défaut du bon de livraison de l'envoi), au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en état neuf.

7. GARANTIES

En raison de notre qualité d'intermédiaire/distributeur, nous ne fournissons aucune garantie contractuelle quant aux produits.

En aucun cas, nous ne garantissons que les marchandises fournies soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Si notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage.

9. PROPRIÉTÉ

En application des dispositions de La Loi 80-335 du 25/01/85, les matériels vendus ou installés ne deviendront la propriété du client qu'après paiement complet de toute la (ou des) facture(s).

Néanmoins, la responsabilité des risques et périls desdits matériels incombe au client dès leur livraison par la société.

Les ordres confiés à nos collaborateurs ne nous engagent qu'après confirmation de notre part. Ils impliquent la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Les clauses, stipulées sur les bons de commandes de nos clients ne peuvent annuler ou modifier nos conditions, à moins d'un accord exprès mentionné sur nos confirmations de commandes

stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre acheteur. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, membre de la famille ou toute autre personne agissant pour notre client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard.

frais de port sont à la charge du client. Les commandes sont acceptées, sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la date de commande.

droit de renoncer à une commande à laquelle nous n'aurions pas donné semblable confirmation.

Nous sommes dégagés de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison, lorsque les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande ne nous parviennent pas en temps voulu ou dans un des divers cas de force majeure.

Expédition par palette Nous consulter. Il sera demandé une consigne.

Toute réclamation, concernant nos factures, doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Tout litige opposant le client à LA MIROITERIE AVIGNONNAISE n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par l'utilisateur.

Notre responsabilité cesse dès la mise à disposition de la marchandise à nos clients dans l'entrepôt ou à la livraison sur le chantier. Il en sera de même pour les travaux d'entreprise.

Nos clients pour être garanti e doivent de contraster une police d'assurance

En cas de paiement partiel ou de non paiement, la reprise du matériel en totalité ou partiellement pourra être sollicitée par simple présentation de requête au Président du tribunal compétent du lieu où se trouve les matériels ou par requête auprès du juge commissaire en cas de redressement ou de liquidation judiciaire.

10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nous conserverons la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix, des taxes et des accessoires. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. Les chèques et lettres de changes ne sont considérés comme moyens de paiement qu'à dater de leur encaissement effectif. Les risques seront à la charge du client dès la livraison de la marchandise vendue sous réserve de propriété. Le client identifiera clairement ces produits comme étant la propriété LA MIROITERIE AVIGNONNAISE et devra assurer les marchandises contre tous les risques qu'elles peuvent courir ou occasionner dès leur livraison. Il devra, à toute demande de LA MIROITERIE AVIGNONNAISE, justifier de la souscription de cette assurance.

En cas de non paiement à l'échéance, intégral ou partiel, LA MIROITERIE AVIGNONNAISE pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre les dits

11. ACOMPTE

Les acomptes versés par notre client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

12. DEFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvabilité de l'acheteur, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout matériel livré ou en cours de fabrication, rendant ce paiement immédiatement exigible et nous confèrent le droit

13. REGLEMENT

Nos prix s'entendent toujours paiement comptant, sauf stipulations différentes écrites et mentionnées par nos soins. Nous nous réservons le droit de facturer tous frais bancaires et agios que nous aurions à supporter du fait de paiement différés.

14. SOLIDARITÉ

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de

15. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION

Le client s'engage à respecter les dispositions légales de contrôle à l'exportation édictées par les Etats Unis ainsi que la législation édictée par l'Union Européenne et ses états membres en la matière. En cas d'exportation des marchandises hors de l'Union Européenne, le client a l'obligation d'obtenir l'autorisation écrite préalable

16. UTILISATION DANS UN ENVIRONNEMENT À RISQUE

Il est expressément porté à l'attention du client que certains produits ne sont pas destinés à être utilisés dans un environnement nucléaire ou tout environnement à risque. Le client s'engage à respecter ces restrictions émises par les fabricants. Le client s'engage à indemniser LA MIROITERIE AVIGNONNAISE de tout

17. ATTRIBUTION EXCLUSIVE DE COMPÉTENCE

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat, sera soumis au droit français. En cas de contestation, pour quelque cause que ce soit, la seule

18. ARCHIVES

Pour des raisons de sécurité, le client s'engage à garder pendant une période de 5 ans la liste de ses propres clients ou filiales (nom, adresse) ainsi que des produits qu'il leur a vendus et la date de transaction.

19. RESPONSABILITE ET SECURITE

Le client est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de son compte. Il est engagé par toute commande passée par le biais d'une tierce personne.

20. CONFIDENTIALITE

Nous vous rappelons que conformément aux exigences les informations relatives à votre commande seront confidentielles.

produits et les accessoires. Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises. Le client s'engage à nous avertir immédiatement et ce, sous peine de dommages et intérêts, de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers. Le nom du tiers acquéreur devra nous être communiqué par courrier recommandé.

Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à LA MIROITERIE AVIGNONNAISE à titre de dommages et intérêts.

De la même manière que pour l'ensemble de nos conditions générales de vente, la commande d'un produit implique de la part de l'acheteur l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété.

de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour notre client au moindre dédommagement.

celle-ci et l'exécution des autres engagements résultants des conditions générales et particulières de vente

du fabricant. En cas de non respect de cette disposition, le client indemniser LA MIROITERIE AVIGNONNAISE de tous dommages, coûts et dépenses en résultant

dommage, coût ou responsabilité qu'il pourrait subir en cas de pareille utilisation en violation de la présente clause et de réserves émises par les fabricants à cet égard.

juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle du Tribunal compétent du lieu où se trouvent les matériels.